

## Séance du Conseil Municipal de la commune de Bazoches-en-Dunois du 13 mars 2018

L'an deux mille dix huit, le treize mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Guy BILLAULT, Maire, pour délibérer sur les questions suivantes :

<b>Etaient présents :</b>	M. Franck GUILLEMOT	M. Christophe GAUDIN	M. Christian GASTINE	M. Frédéric TOURNE	Mme Christine GAUDIN
	M. Jérémy FAUCHEUX	M. Guillaume PICHOT	M. Louis OLIVIER	M. Michel BILLAULT	
<b>Absents excusés</b>					
<b>Secrétaire</b>	M. Christian GASTINE				

Le compte rendu du 16 janvier 2018 est lu et approuvé.

Le conseil municipal accepte la proposition de M. le maire de rajouter à l'ordre du jour :

- la délibération de demande d'effacement suite à PRP

### **Délibération N°2018/008 Solde du Fonds Départemental de Péréquation pour CCCB.**

Dans le cadre du Fonds Départemental de péréquation versé par le Conseil Départemental d'Eure et Loir, la Communauté de Communes Cœur de Beauce a la possibilité de récupérer les fonds non utilisés sur le contingent 2017 auprès des communes membres.

Ainsi, M le maire propose au conseil municipal de récupérer le fonds de péréquation pour la Communauté de Communes Cœur de Beauce et de s'engager sur le reversement de ces fonds pour l'alimentation de la piscine de Janville par tarif jaune d'un montant de 5 031,00 euros HT et la pose de sanitaires à l'école Fresnay d'un montant de 1 632,00,00 euros HT.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de récupérer le contingent 2017 non utilisé du Fonds Départemental de péréquation et de le reverser à la Communauté de Communes Cœur de Beauce

### **Délibération N° 2018/009 Subvention 2018 Association Régionale des Amis des Moulins de Beauce.**

M. le maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes Cœur de Beauce a prévu dans son Document d'Orientation Budgétaire la somme de 300 000,00 euros pour la remise en état du moulin de Bazoches en Dunois.

M. le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à l'Association Régionale des Amis des Moulins de Beauce et d'abonner la commune à leur revue « Moulins de France ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adhérer à l'ARAM pour l'année 2018 en versant une cotisation de 50,00 euros et d'abonner la commune au magazine d'information de l'ARAM Beauce soit 4 numéros par an pour un montant de 22,00 euros.

Arrivée de M. Jérémy FAUCHEUX

### **Délibération N° 2018/010 Achat épandeur à sel.**

Après l'épisode neigeux qui a perturbé la circulation au mois de février, M. le Maire propose au conseil municipal d'acheter un épandeur à sel en commun avec la commune de Nottonville.

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité, l'achat d'un épandeur à sel en commun avec la commune de Nottonville, pour un montant HT de 703,00 euros. L'utilisation de cet outil sera simplifiée par le fait que les deux communes ont le même employé communal.

### **Délibération N° 2018/011 Création d'un espace cinéraire.**

M. le maire présente au conseil municipal une proposition d'aménagement d'un espace cinéraire. Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité

- d'accepter le devis présenté avec emplacements de cavurnes, de jardin du souvenir et de cases de colombarium pour un montant HT de 4 435,83 euros.
- de demander un devis de terrassement de l'allée desservant cet espace et son revêtement en enrobé.
- de faire une demande de subvention de 30 % au FDI (Fonds Départemental d'Investissement).

### **Délibération N° 2018/012 Réfection chemin des Roses.**

Le conseil municipal, après discussion, décide de retenir le devis de l'entreprise Enroplus pour un montant HT de 21 520,50 euros et de faire une demande de subvention de 30 % au FDI (Fonds Départemental d'Investissement).

### **Délibération N° 2018/13 Demande d'effacement suite à PRP.**

Le conseil municipal accepte la décision du Tribunal d'Instance de Chartres d'effacer les dettes de M. Julien CHABOCHE sur le service de l'eau pour un montant de 110,83 euros et décide d'inscrire cette somme au compte 6542 du budget primitif 2018 du service de l'eau.

### **Pose d'un panneau « interdit aux plus de 5 T » chemin de la Motte.**

Le conseil municipal décide d'interdire l'accès du chemin de la Motte aux poids lourds qui n'ont rien à faire sur ce chemin puisqu'il dessert uniquement une habitation.

### **Programme d'entretien 2018 des routes départementales.**

M. le Maire informe le conseil municipal que le plan d'entretien des routes départementales a été validé.

Ce plan prévoit la réfection de

- la RD 27 de la rue de Varize jusqu'à la commune de Nottonville et de la rue des Ecoles jusqu'à la Motte,
- la RD 132.9 depuis la RD 132 en passant par Dothin jusqu'à la commune de Péronville,
- la RD 132 du croisement des 4 rues, par la rue du Château d'eau jusqu'à la commune de Péronville direction de Puerthe.

**Rappel des délibérations prises lors de cette séance :**

- ❖ **Délibération N° 2018/008** Solde du Fonds Départemental de Péréquation pour CCCB.
- ❖ **Délibération N° 2018/009** Subvention 2018 Association Régionale des Amis des Moulins de Beauce.
- ❖ **Délibération N° 2018/010** Achat épandeur à sel.
- ❖ **Délibération N° 2018/011** Création d'un espace cinéraire.
- ❖ **Délibération N° 2018/012** Réfection chemin des Roses.
- ❖ **Délibération N° 2018/13** Demande d'effacement suite à PRP.

Le Maire, Guy BILLAULT		Conseiller, Jérémy FAUCHEUX	
1 <sup>er</sup> Adjoint, Franck GUILLEMOT		Conseiller, Guillaume PICHOT	
2 <sup>ème</sup> Adjoint, Christophe GAUDIN		Conseiller, Olivier LOUIS	
Conseiller, Christian GASTINE		Conseiller, Michel BILLAULT	t
Conseiller, Frédéric TOURNE			
Conseillère, Christine GAUDIN		<b>Secrétaire de séance,</b> Christian GASTINE	